

GESTIONNAIRE D'UNITE COMMERCIALE **Spécialisé Textile-Habillement** **Formation Bac +2 (apprentissage et contrat pro)**

Objectif de la formation

Former les futurs vendeurs spécialisés, chefs de rayon, responsables de point de vente, assistants manager, chefs de secteur, créateurs ou repreneurs de magasin

Validation (Diplôme reconnu par l'Etat BAC + 2
Gestionnaire d'Unité Commerciale spécialisé Textile-Habillement)

Financement de la formation

Les frais de formation en apprentissage sont pris en charge par la taxe d'apprentissage

Admission

Justifier d'un BAC ou d'une certification de niveau IV, étudiants, salariés, demandeur d'emploi

Contenu de la formation

Plus de matière générale mais que du professionnel

Gérer ou commercialiser des produits :

Préparer et concevoir l'action de vente et/ou promotion — Vendre en face à face — Participer à la gestion des flux — Passer une commande — Assurer la négociation fournisseurs—
Se situer dans l'environnement du commerce et de la distribution— Gérer le produit de son entrée magasin à sa sortie réserve— Présenter et implanter des produits sur une surface de vente dans le respect de la législation

Participer à l'encadrement et à la gestion du personnel :

Participer à la constitution d'une équipe — Piloter une équipe — Contribuer à la gestion administrative du personnel

Contribuer à la gestion et au développement d'un centre de profit :

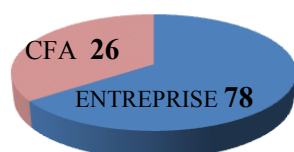
Conduire un projet de développement— Rechercher des axes de développement— Adapter les éléments financiers à un plan de développement— Optimiser les résultats

Spécialisation Textile :

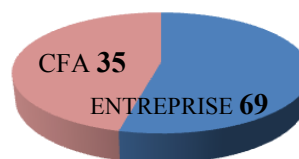
Budget Achat— Connaissance des matières textiles— Morphologie—Merchandising—Retouches

COMPARAISON ENTRE NOTRE FORMATION ET LE BTS MUC

Nombre de semaines de présence sur 2 ans



GESTIONNAIRE D'UNITE COMMERCIALE



BTS MUC

AIDES VERSEES AUX ENTREPRISES POUR LE RECRUTEMENT D'APPRENTIS

AIDES DE LA REGION BRETAGNE 2014

► Pour les entreprises de 0 à 20 salariés maximum

Aide au recrutement et à l'accompagnement d'un apprenti
1000€/an

Bonification qualitatives pour l'embauche d'un apprenti à l'issue du contrat en CDI ou contrat de génération (Cette aide est versée à Réception la copie du CDI ou contrat de génération)
500€

AIDES DE L'ETAT

► Entreprise jusqu'à 10 salariés

Prise en charge totale des charges patronales et salariales sauf cotisations accident de (travail, maladies professionnelles et retraite complémentaire (part patronale et salariale)

► Entreprise de + de 10 salariés

Exonération partielle des cotisations patronales/prise en charge des cotisations salariales

► Crédit d'impôts

1 600€/an limité à la 1ère année de formation

► « Zéro charge » pour les entreprises entre 11 et 249 salariés

Compensation des charges patronales pour l'embauche d'un alternant supplémentaire

Rémunération des apprentis		
	18 à 20 ans	21 ans et plus
1ère année	41% du SMIC	53% du SMIC
2ème année	49% du SMIC	61% du SMIC

La rémunération peut varier en fonction du passif scolaire du jeune

L'EMBA, école supérieure de la CCI Quimper Cornouaille, est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage : Commerce-Distribution (Negoventis) : « quota » et barème catégorie B